

J'ai été vraiment étonné des résultats obtenus au sujet de la réforme des prisons par le sous-comité du comité permanent de la justice et des questions juridiques sous la présidence du député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) aujourd'hui procureur général et ministre de la Justice. Par suite de l'attitude impartiale et sincère que le sous-comité a adoptée, le ministère a maintenant entrepris une réforme des prisons. Tous les comités spéciaux qui ont voulu dévoiler la vérité et proposer les meilleures recommandations ont été efficaces. Ces comités spéciaux établis sous le gouvernement actuel avaient été anticipés par notre gouvernement avec nos comités spéciaux sur le bénévolat et une foule d'autres questions.

● (1600)

Cet après-midi, j'ai posé très sérieusement à la Chambre une question au solliciteur général (M. Kaplan) à propos du projet de loi sur la sécurité. Les propositions gouvernementales relatives au nouveau service de sécurité soulèvent énormément de controverse au Canada. On s'interroge au sein de la Gendarmerie royale du Canada. La Chambre des communes se pose également des questions. Le gouvernement devrait savoir, celui-ci ou un autre, que parmi les simples députés, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas d'attributions particulières, qui ne sont pas leader parlementaire, ministre, secrétaire parlementaire ni Président, on peut trouver beaucoup de compétence. Certains ont l'habitude de la réflexion et sont capables de travailler dur.

J'ai proposé très sérieusement aujourd'hui au solliciteur général, qui m'a semblé accueillir favorablement cette idée, de renvoyer, si cela lui paraissait opportun, le projet de loi C-157 à un comité spécial de la Chambre des communes qui en étudierait les dispositions. Il pourrait s'agir d'un simple renvoi au comité, accompagné du texte actuel du projet de loi. Ce comité, quel qu'il soit, aurait un délai précis pour remettre son rapport, délai raisonnable mais qui n'a pas besoin d'être très long, afin que les intéressés puissent y témoigner.

Votre Honneur se souvient sans doute que le dernier renvoi de cette nature à propos d'un texte de loi majeur concernait la loi sur l'immigration, en 1979. C'était une mesure controversée, un texte de loi si fondamental qu'il aurait pu modifier le caractère du Canada. Mon collègue, le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen), était alors le ministre en cause, il me semble. A cette époque, le gouvernement a eu la sagesse, l'intelligence, voire l'habileté politique de reconnaître qu'il y avait des problèmes. Il a donc créé un comité spécial mixte dont les membres ont parcouru le Canada d'un bout à l'autre pour s'adresser à des groupes de pression et permettre à la population de s'exprimer et de présenter des mémoires au Parlement avant que le gouvernement ne tranche rapidement la question selon son habitude à la deuxième lecture, ainsi que les dispositions du Règlement le permettent, malheureusement.

Les subsides

On voudrait parfois pouvoir les changer. Les conclusions et le rapport du comité ont été soumis au ministère qui a remanié le projet de loi de fond en comble. Pour ce faire, il s'est inspiré de nombreuses recommandations des députés.

Comme Votre Honneur s'en souviendra, le débat à l'étape de la deuxième lecture de cette mesure fondamentale n'a pas duré dix jours et deux semaines et il n'y a pas eu de sonnerie. Le gouvernement n'a pas obligé le Parlement à adopter une loi en lui mettant le couteau sur la gorge, comme il cherche à le faire avec le tarif du Nid-de-Corbeau. Ce n'était pas comme pour le bill omnibus. Un comité parlementaire a recherché la vérité, il l'a trouvée et étudiée. C'est ainsi qu'il a fallu seulement quatre jours pour terminer le débat à l'étape de la deuxième lecture d'un projet de loi qui semblait devoir susciter une vive controverse. Certaines modifications y ont été apportées par la suite. Néanmoins, c'était là, selon moi, une bonne façon d'appliquer le régime parlementaire.

C'est incroyable à quel point les groupes d'étude se sont révélés efficaces lorsqu'on a demandé aux députés de concentrer leurs efforts sur certaines questions. Des députés sont capables de prouesses. Le solliciteur général, ses collègues et le gouvernement ont là l'occasion de renouveler une expérience qui a déjà donné des résultats. J'espère qu'ils y songeront.

Je parle de cette motion sans le moindre sectarisme. Pourtant, notre procédure nous oblige à en montrer. Les motions peuvent être plus ou moins partisans. C'est néanmoins ainsi que fonctionne la Chambre. Voilà pourquoi nous devons réformer et modifier notre procédure.

J'aime autant vous dire que je m'inquiète de ce que la démocratie bien pensante et bien intentionnée pense du Parlement. Je m'inquiète de ce qu'on pense parfois du Parlement au Conseil privé. N'ai-je pas des raisons de m'inquiéter? J'ai lu un article publié dans le *Sun* de Vancouver par M. Jamie Lamb d'Ottawa. Les sociétés et organismes de l'État doivent déposer un rapport annuel, et cela, dans un certain délai. Les Postes canadiennes n'ont pas déposé leur rapport annuel ni leurs états financiers dans les trois mois suivant la fin de leur année financière. Elles ne sont pas les seules en défaut. Nous pouvons lire dans cet article que, selon le dernier rapport du vérificateur général, par un seul organisme de l'État n'a présenté son rapport dans le délai de trois mois fixé, pas un seul.

Chaque député, y compris Votre Honneur, et tous ceux qui s'intéressent au Parlement doivent s'inquiéter de la façon dont on méprise les lois adoptées ici. Tel est l'objet de cette motion. Elle doit permettre à la Chambre d'apporter certaines améliorations au Parlement afin de le rendre plus sensible, non seulement aux besoins des députés, mais également à ceux des Canadiens.